



## **CONGRES**

**Séance du 26 juin 2018**

**Point 2 de l'ordre du jour**  
**Lettre d'orientation budgétaire 2019**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Le Code de l'Education précise les modalités de préparation et de vote du budget (articles R719-64 à 72).

La lettre d'orientation budgétaire a pour objet de fixer les orientations générales et les principes d'actions suivant lesquels sera élaboré le budget 2019.

C'est avant tout un acte politique qui constitue la première étape du processus budgétaire. La lettre d'orientation budgétaire s'attache à traduire, pour l'année budgétaire considérée, les axes stratégiques que l'établissement a définis prioritaires dans un contexte de stabilité des ressources.

**Rapporteur : Jean-Yves PABST**

**Proposition de délibération :**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la lettre d'orientation budgétaire 2019.

# Lettre d'Orientation Budgétaire 2019

## Préambule

1. Première étape de l'élaboration du budget 2019, la lettre d'orientation budgétaire (LOB) permet de formaliser les grands choix budgétaires et financiers de l'université et constitue l'outil de pilotage pour ses instances de gouvernance. La LOB permet notamment une mise en perspective des points budgétaires lors de leur examen par les instances concernées. La politique budgétaire de l'université pour 2019 se situera, dans ses grands objectifs, dans la continuité de celle engagée depuis la fin 2012, c'est-à-dire la poursuite des efforts pour la maîtrise de la situation budgétaire de l'établissement et de ses grands équilibres financiers. Elle vise à effectuer des choix de mise en œuvre de la stratégie et du développement de l'établissement avec la ferme volonté de soutenabilité de ces choix, le tout dans un contexte de ressources contraintes, provenant de l'Etat comme de nos autres partenaires. Ces points seront traités et détaillés tout au long de cette lettre d'orientation budgétaire, qui décline une volonté pour 2019 de conjuguer l'actualité avec un futur à anticiper, de bâtir une stratégie de site partagée, de consolider des pôles d'excellence, de construire avec méthodologie notre réponse aux enjeux d'aujourd'hui (*développement durable, contrat de site, EUCOR - Le Campus européen, programmes européens, appels à projets, etc.*), et enfin d'identifier et promouvoir les talents.

## I. La trajectoire financière de l'Université de Strasbourg Pour 2019

### I-1. Hypothèses retenues pour l'élaboration budgétaire 2019

2. La dotation de l'Etat (Subvention pour Charges de Service Public - SCSP) constitue l'élément principal des recettes de l'établissement (elle représente 77,45 % des produits de fonctionnement encaissables constatés en 2017 pour toute l'université). Les premières notifications prévisionnelles de la SCSP en masse salariale et en fonctionnement pour 2019 devraient être connues d'ici la fin de l'année 2018. Cependant, comme chaque année et comme tout opérateur de l'Etat, l'université doit entrer dans la phase de construction du budget dès l'automne 2018. La préparation budgétaire démarre donc dès l'été, sur la base d'hypothèses et prévisions, qui se doivent d'être réalistes et sincères quant aux ressources de l'année à venir.

L'Etat a déjà annoncé, dans la continuité des années passées, que l'Enseignement Supérieur et la Recherche constitueront une priorité nationale en 2019. Simultanément, l'Etat s'est engagé dans une politique de maîtrise des déficits et de l'endettement publics.

Dans l'attente des débats à venir et des décisions et arbitrages du Gouvernement, de l'adoption de la Loi de Finances initiale 2019 par le Parlement, l'établissement se fonde, pour ses prévisions budgétaires, sur l'hypothèse d'une hausse prévisible des effectifs étudiants ; il doit également établir ses prévisions en tenant compte de la mise en œuvre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi « ORE ») et de Parcoursup.

Pour ce qui concerne la réserve de précaution de l'Etat demandée aux universités pour 2019, l'établissement considère qu'elle sera maintenue à son niveau actuel.

Dans ce contexte, pour son élaboration budgétaire 2019, l'université retient l'hypothèse d'une subvention pour charges de service public en fonctionnement, hors allocations spécifiques, nette de la réserve de précaution, identique à celle constatée en 2018, intégrant les compléments de dotation pérennisés, liés à la mise en œuvre de la loi ORE. Quant à la subvention pour charges de service public en masse salariale, elle ne devrait pas évoluer en 2019, nonobstant les compensations totales ou partielles de mesures déjà prises par l'Etat en 2017 ou à venir (évolutions statutaires, indemnitaires ou indiciaires).

## **I-2. Les objectifs budgétaires et financiers de l'établissement proposés pour 2019**

3. L'objectif pour 2019 d'équilibre du compte de résultat prévisionnel induira :

- ♦ d'une part, une appréciation prudente concernant les recettes en provenance de l'Etat ou d'autres financeurs, sur la base des recettes antérieures constatées (compte financier 2017, exécution 2018 en cours) et d'anticipations réalistes et prudentes sur les recettes à venir (évolutions de la taxe d'apprentissage, situation financière de nos partenaires, conjoncture économique, contrats en cours, projets acquis, etc.). La recherche de pistes nouvelles pour accroître les sources de recettes de l'établissement (locations, mutualisation, etc.) doit également constituer une priorité de l'établissement, en exploitant toutes les possibilités nouvelles offertes par la loi (*cf. notamment : dérogation au principe de spécialité concernant les établissements d'enseignement supérieur fixée par la loi de finances initiale pour 2018*). Par prudence, les taux de frais de gestion (« frais d'environnement ») appliqués pour l'élaboration du budget prévisionnel 2019 seront identiques à ceux du budget 2018.
- ♦ et d'autre part, la prise en compte de l'évolution tendancielle à la hausse de certaines de nos dépenses, qu'il s'agisse d'une évolution partiellement mécanique (GVT, etc.) liée à des facteurs exogènes (évolution des prix), du maintien d'un montant élevé de contribution au FIPHFP (estimée à 0,6 M€), ou de nouvelles dépenses résultant des choix de l'établissement tels que :
  - Accompagnement de la mise en œuvre de la loi ORE par l'IdEx, en complément des fonds dédiés à cet accompagnement attribués par le MESRI.
  - Accompagnement des nouvelles structurations des unités de recherche.
  - Financement de EUCOR - Le Campus européen, à l'interne et à l'externe avec le GECT.
  - Poursuite du dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants réfugiés.

- Accompagnement de la mission Egalité - Parité contre le harcèlement sexuel.
- Financement contractuel de la commission historique en charge de l'histoire de la Reichsuniversität.
- Poursuite du plan pluriannuel d'investissement sur fonds propres.
- Soutien à l'activité de démarrage et accompagnement de l'établissement à la dynamique de l'usine école EASE.
- Mise en œuvre d'outils numériques : Nouvel Espace Numérique de Travail (ENT) et messagerie rénovée.

## **II. L'allocation de moyens aux composantes recherche, formation et aux directions**

### ***II-1. Objectifs 2019 concernant le fonctionnement interne de l'établissement : directions opérationnelles et pilotage***

4. L'enveloppe en fonctionnement à répartir entre les directions opérationnelles de support et d'appui aux missions est d'un montant total voisin à celui de 2018, soit 11,08 M€. Sa répartition aura lieu à l'issue du dialogue de gestion mené avec chacune des directions et des arbitrages nécessaires.
5. Les objectifs cibles pour l'établissement sont pour 2019 :
  - ♦ Stabilisation du modèle d'allocation de moyens et des règles financières internes. Cependant, le modèle de dotation « entretien locatif » sera revu à compter de 2019.
  - ♦ Augmentation de la dotation aux composantes et unités de recherche limitée pour 2019 si l'équilibre du budget 2019 le permet.
  - ♦ Poursuite de la recherche active d'économies et de financements nouveaux par tous les acteurs de la formation, de la recherche et des services supports, tarification des activités et prestations au plus près du coût complet.
  - ♦ Poursuite de la politique des appels d'offres pour l'investissement pédagogique et les équipements de recherche.
  - ♦ Poursuite du financement de l'investissement concernant le patrimoine immobilier via la sollicitation du fonds de roulement dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) adopté par le conseil d'administration. Chacune de ces opérations fait l'objet d'un pilotage global au niveau de l'établissement, en vue de prioriser les dossiers, mais également afin d'en appréhender l'impact pluriannuel sur la trésorerie et le fonds de roulement.

### ***II-2. Les objectifs sur les ressources humaines et la politique sociale pour 2019***

Les choix stratégiques de l'établissement en matière de ressources humaines et impactant la masse salariale en 2019 maintiennent, en les poursuivant, les mesures initiées en 2016, mais avec prudence, du fait notamment des incertitudes pesant sur le niveau d'allocation de

moyens du MESRI. Les objectifs retenus visent à accompagner et promouvoir les carrières de tou.te.s. Ainsi, pour les BIATSS : résorption du décalage grade/fonction, mise en œuvre du RIFSEEP, développement de la formation continue. Pour les enseignants-chercheurs et enseignants : mise en œuvre de la décharge de service (dont 32 HeTD en lien avec une formation pédagogique) pour les nouveaux nommés, reconnaissance de l'implication pédagogique, suivi de carrière (*application du décret n° 2014-997 du 02/09/2014 modifiant le décret statutaire n° 84-431 des EC*), formation (e.g. dir. comp.), gestion prévisionnelle des postes en tenant compte des priorités affichées et de la politique d'attractivité (formation et recherche) en garantissant la maîtrise de la masse salariale ; développer le dialogue avec les composantes formation, recherche et directions centrales dans une perspective pluriannuelle, et amplifier les efforts engagés pour le bien vivre au travail (e.g. missions Egalité - Parité, télétravail, par exemple).

**Aussi, les mesures initiées depuis 2016 sont poursuivies en 2019 :**

6. Recrutement des enseignants-chercheurs et des enseignants

Alors qu'une nouvelle hausse des effectifs étudiants est à prévoir à la rentrée 2018, en lien notamment avec l'augmentation des capacités d'accueil, il convient de maintenir le potentiel d'enseignement. Le nombre total de recrutements d'enseignants-chercheurs et d'enseignants prévu en 2019 se fera en relation avec les départs à la retraite programmés et en concertation avec les composantes et les priorités de l'établissement. Il est utile de rappeler que de nombreuses actions sont menées depuis 2018 pour maintenir le potentiel enseignement : tels le nombre d'ATER, de missions d'enseignements pour les doctorants, d'heures complémentaires (5 000 HeTD vs les environ 97 500 HeTD annuelles), de tutorat étudiant.

7. Recrutement des personnels BIATSS

Le nombre de recrutements de 2019 s'effectuera dans la mesure du possible en lien avec les vacances définitives de postes suite à des départs.

8. Campagne d'avancement des personnels contractuels sur mission à caractère permanent

Comme initié depuis 2015, l'établissement réalisera en 2019 une campagne d'avancement des personnels contractuels ; le volume d'avancements réalisés s'effectuera sur un rythme d'avancement identique à celui des filières ITRF titulaires.

9. Maintien du volume des suppléances administratives et techniques

L'établissement maintiendra en 2019, le volume des suppléances administratives et techniques d'un total de 30 ETP de catégorie C, avec une critérisation identique.

#### 10. La poursuite de la maîtrise de l'offre de formation et des heures complémentaires

Le volume global des dotations en heures complémentaires allouées en 2017-2018 a été porté à 97 540 HeTD ; celui pour l'année universitaire 2018-2019 sera stabilisé. Les dotations seront néanmoins ajustées si nécessaire selon l'évolution des conjonctures particulières des composantes et de leurs contraintes, en particulier les hausses d'effectifs étudiants.

#### 11. Situation des personnels contractuels BIATSS en CDI sur mission « temporaire »

A la date du 01/01/2018, sur le vivier de personnels en CDI sur mission à caractère temporaire identifié en 2015, il reste une douzaine d'agents sans perspective de carrière, ni régime indemnitaire, dont les situations devront être traitées prioritairement.

#### **Mesures proposées en 2019 pour les personnels :**

#### 12. La mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR)

La mise en œuvre du protocole visant à moderniser les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR), initiée en 2016 et poursuivie en 2017, a été suspendue par l'Etat pour une durée de douze mois s'agissant des mesures entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le déploiement du dispositif est donc décalé d'une année.

Pour 2018, la « subvention pour charge de service public » de l'Etat (masse salariale, « ex titre 2 ») a été abondée de 341,7 k€ dans le cadre de l'extension en année pleine des mesures PPCR survenues au 1/09/2017.

Le surcoût 2019 lié à l'application du protocole est estimé à 800 k€.

#### 13. Le déploiement du RIFSEEP

L'établissement s'est engagé depuis 2015 dans la mise en œuvre progressive du nouveau régime indemnitaire obligatoire, instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié, portant création d'un « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat ; ce régime concerne dorénavant l'ensemble des personnels BIATSS titulaires de l'établissement, tous les textes (arrêtés) requis étant parus à ce jour (*arrêté le plus récent concernant les personnels de la filière des bibliothèques paru au Journal Officiel du 26/05/2018*). L'université prévoit de généraliser le RIFSEEP sur le volet indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) sans mettre en œuvre le complément indemnitaire annuel, en revalorisant les taux indemnitaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le montant global supplémentaire à prévoir au budget 2019 pourrait atteindre 500 k€.

#### 14. La résorption de situations de décalage grade/fonction (BIATSS)

Au cours de l'année 2016, une campagne d'identification des situations de décalage grade/fonction a été lancée. Plus d'une centaine de situations a été déclarée. Une première phase de consolidation et de vérification des éléments transmis par les

supérieurs hiérarchiques des agents en situation de décalage grade/fonction a eu lieu au cours du premier trimestre de l'année 2017.

Dans le cadre du dialogue de gestion 2018, 10 situations devraient être régularisées (9 situations figurant sur la liste arrêtée à l'issue de l'enquête menée au printemps 2016.

Certaines situations pourraient ainsi encore être résorbées dans le cadre du dialogue de gestion 2019.

### **Les mesures initiées et expérimentés en 2018 qui sont poursuivies en 2019 :**

15. Mise en place de régimes d'intéressement sur le fondement de l'article L954-2 du code de l'éducation.

a) Volet scientifique : régime d'intéressement scientifique.

Le régime d'intéressement scientifique constitue un dispositif réglementaire pour la mise en œuvre d'une politique d'attractivité, que ce soit pour attirer des talents scientifiques ou pour les retenir à l'Université de Strasbourg.

L'enveloppe annuelle allouée à ce régime d'intéressement au titre de l'axe attractivité sera maintenue en 2019 à hauteur de 54 k€.

b) Volet pédagogique : prime de reconnaissance de l'implication pédagogique (PRIP).

La prime de reconnaissance de l'implication pédagogique (PRIP) vise à récompenser des personnels titulaires ou contractuels de l'université (enseignants-chercheurs, enseignants, BIATSS) dont le parcours professionnel témoigne d'un engagement exceptionnel et continu sur plusieurs années dans des activités pédagogiques.

Le financement est pris en charge sur les crédits IdEx au titre de la première campagne (2018 et 2019), l'enveloppe maximale est de 120 k€ sur 2 ans (60 k€ par an).

16. Accompagnement des maitres de conférences (MCF) nouvellement nommés

a) Référents

Un référent est désigné pour chaque nouveau maitre de conférences (MCF). Il interviendra comme un conseil. Il saura également informer les nouveaux MCF sur le fonctionnement de l'université ou encore sur les aspects pratiques liés à la vie de la composante et/ou d'une unité de recherche. Par son action, le référent facilitera la nouvelle prise de fonction des maitres de conférences concernés et leur intégration au sein de la communauté universitaire.

Une décharge de 5 HETD est accordée par référent, dans la limite de 3 nouveaux MCF nommés par référent. Cette décharge serait prise en compte dans le référentiel d'activités.

b) Formation pédagogique

Une formation pédagogique, en échange d'une décharge de 32 HeTD, est proposée aux maitres de conférence (MCF) nouvellement nommés, conformément aux dispositions de l'article 32 du décret n° 84-431 (statut des enseignants-chercheurs, modifiés par décret n° 2017-854 du 9 mai 2017), de l'arrêté du 8 février 2018 (fixant le cadre de la formation) et de la délibération du

conseil d'administration du 14/11/2017 fixant les modalités du dispositif d'accueil et d'accompagnement de ces nouveaux MCF au sein de l'Unistra. Ces dispositions font l'objet d'une compensation financière du MESRI.

17. Formation des nouveaux directeurs de composantes, d'unités de recherche, et d'écoles doctorales :

Suite au programme de formation des nouveaux directeurs d'unités de recherche, proposé par la DiReV, une formation pour les directeurs de composantes ainsi que les directeurs d'écoles doctorales sera organisée en 2019.

Pour la mise en œuvre du suivi de carrière (décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié), l'université envisage différentes actions : par exemple un « congé suivi de carrière » pourrait être proposé aux enseignants-chercheurs ayant déposé un dossier avec un impact dans les services d'enseignement 2018/2019 (10 actions financées par l'IdEx en 2018).

### **II-3. Objectifs pour la mission Recherche**

La recherche à l'Université de Strasbourg s'organise en trois grands domaines, SHS-Droit-Economie-Gestion (SHS+), Sciences et technologies, Vie et Santé. Elle s'inscrit au plus haut niveau international dans de nombreuses disciplines et thématiques transverses, se doit de poursuivre son évolution dans ce sens sur l'ensemble de ses champs, de consolider l'environnement de pointe afin de rester compétitive sur le plan national, européen et international.

18. Les crédits affectés à l'Unité Budgétaire (UB) Recherche à hauteur de 6,075 M€ en 2018, dont 5,075 M€ de crédits de fonctionnement et 1,0 M€ de crédits d'investissement tiendront compte en 2019 de l'augmentation de taille des unités de recherche dans le cadre du nouveau contrat quinquennal (coût 275 k€), viseront à libérer les charges salariales prises en charge pour pallier aux fonctions supports indispensables (250 k€) et à adapter la répartition crédits de fonctionnement /crédits d'investissement en fonction des spécificités disciplinaires.
19. En complément de la dotation de fonctionnement de l'UB Recherche, l'établissement finance la documentation électronique (2,1 M€) et les frais d'infrastructure (fluides, entretien du propriétaire).
20. Les contrats doctoraux maintenus à hauteur de 121 nouveaux contrats (11,4 M€) depuis plusieurs années visent à être augmentés afin de soutenir la politique de développement de l'interdisciplinarité.
21. Des crédits d'investissement complémentaires à hauteur de 1 M€ en 2018 ont permis l'accompagnement d'actions structurantes, la réorganisation de laboratoires de recherche, et l'amorçage de l'opération Centre de Physique Quantique (CPQ). Dans la mesure du possible, une enveloppe de moyens pour ce même type d'actions sera mise en place en 2019 pour accompagner les actions prioritaires (e.g. installation du CRBS, ISIS).

22. La dotation récurrente des unités de recherche est complétée, le cas échéant, par des ressources qui émanent d'autres tutelles, soit par des ressources propres résultant de l'activité contractuelle publique (ANR, contrats européens, associations caritatives, etc.) ou privée (contrats industriels/entreprises, SATT, Fondations, etc.). D'autres financements viennent compléter ces ressources propres notamment dans le cadre de l'organisation des manifestations scientifiques (subventions, droits d'inscription). L'activité contractuelle est globalement en augmentation. Cependant, les recettes prévues dans le cadre spécifique du reversement du préciput ANR sont en diminution (de 951 k€ en 2013 à 566 k€ en 2017). Cette diminution qui s'explique par un taux de succès de plus en plus aléatoire a une conséquence sur les prévisions de ressources. Ainsi pour des raisons de prudence budgétaire le montant estimé des recettes liées au préciput ANR en 2019 est de 550 k€.
23. Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (2015-2020), 10 projets de recherche sont soutenus en Alsace et 3 sont en gestion à l'Université de Strasbourg : Alsacalcul, I2MT et A2S. Pour l'exercice 2019, les porteurs de projets CPER en gestion à l'Unistra effectueront des demandes de financement auprès des différents financeurs selon le calendrier et la programmation prévus contractuellement.
24. Le levier « recherche » de l'IdEx a permis de poursuivre le soutien à l'Institut d'études avancées (USIAS) et d'abonder le financement de projets de recherche par le biais d'appels à projets sous la responsabilité de la commission recherche. Ainsi en 2018, 23 Fellows USIAS (dont 8 Fellows USIAS-FRIAS), 9 contrats doctoraux (837 k€), 10 contrats post-doctoraux de 18 mois (725 k€), 15 projets Attractivité (1 025 k€), 7 écoles d'été (50 k€), 10 lauréats Espoirs (100 k€), et 11 congrès internationaux (50 k€) ont été soutenus. Un appel à projets interdisciplinaires IdEx-Unistra-CNRS a conduit à 8 projets lauréats (600 k€ dont 200 k€ UB Recherche). Enfin, 90 k€ ont contribué au lancement du premier appel à projets « Seed Money » par EUCOR - Le Campus européen (300 k€ au total), avec 8 projets lauréats impliquant chacun un acteur Unistra. En 2019, les appels d'offre IdEx vont se poursuivre selon des modalités et des périmètres qui seront définis par la Commission de la Recherche. Enfin, depuis 2014, les crédits IdEx permettent de soutenir d'autres leviers recherche, tels que les actions structurantes et les fédérations de recherche.

#### **II-4. Objectifs et priorités 2019-2022 pour la mission Formation et la mission Vie étudiante**

Donner à tous la possibilité d'apprendre, de se former, de faire reconnaître compétences et connaissances à tout âge et tout au long de la vie. Donner aux étudiants les moyens d'intégrer le monde du travail. Donner à tous les meilleures chances de réussite. Penser la formation de demain. Renforcer l'interdisciplinarité, l'internationalisation, la formation par la recherche et par le projet, la formation disciplinaire et transversale, mettre en pratique l'Excellence inclusive, tels sont les principaux objectifs de l'offre de formation 2018-2022. Les enjeux pour la Formation porteront en premier lieu sur l'augmentation du nombre d'inscrits. D'après les données fournies par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'augmentation du nombre d'étudiants universitaires (hors IUT) sera, pour les

quatre prochaines années, d'environ 14,1 % sur la période 2015-2025, soit près de 1,5 % par an.

25. Les crédits affectés en 2018 aux composantes de formation sont fixés à hauteur de 6,875 M€, dont 5,575 M€ de crédits de fonctionnement et 1,3 M€ de crédits d'investissement. Le second budget rectificatif 2018 permettra d'avoir une meilleure visibilité.
26. Des crédits d'investissement complémentaires et de jouvence des matériels de TP/TD, à hauteur d'1 M€ en 2018 ont permis de mener des opérations de jouvence sollicitées dans le cadre du dialogue de gestion et généralement non finançables sur les ressources propres des composantes. Si possible pour le budget 2019, une enveloppe de moyens pour le même type d'action sera dégagée.
27. En complément de la dotation de fonctionnement, l'établissement finance les frais d'infrastructure (fluides, entretien du propriétaire), la documentation électronique (2,1 M€), les horaires d'ouvertures des bibliothèques, le tutorat étudiant, des mesures diverses de soutien et d'exonération de droits pour les boursiers, l'accompagnement social et psychologique, etc.
28. Enfin, l'université soutiendra les composantes et services dans la démarche qualité d'accueil et d'accompagnement des étudiants (label Marianne & charte interne de qualité) par l'appui d'un qualiticien au SAP.

### **Les principaux objectifs de la mission Vie étudiante**

Faire des projets du SDVE-A le socle commun de l'évolution des services sur les campus alsaciens. Création d'un statut de l'étudiant engagé. Mettre en œuvre la nouvelle charte des associations pour le site Alsace. Mettre en ligne une base de données des associations étudiantes, rédiger un guide des associations étudiantes, et permettre à tous les étudiants d'être au cœur de la politique de campus, de même qu'accompagner et former les associations étudiantes, lancer un « Hacke Ton Campus » pour la réussite étudiante et garantir à toutes et tous, les meilleures conditions d'études possibles. Enfin, réfléchir à l'ouverture d'un centre de soins universitaire tels sont les principaux objectifs pour la période 2018-2022.

### **II-5. Valorisation et relations avec le monde socio-économiques**

Les principaux objectifs de la mission ont pour but de faire connaître l'université et de faciliter l'accès à ses ressources et savoir-faire pluriels pour assurer pleinement notre rôle d'acteur majeur du développement économique local, régional et national. Faire connaître le monde de l'entreprise au sein de l'université et coordonner la relation avec le monde socio-économique. Ouvrir un portail entreprise : site web, mettre en relation via le système d'information entreprise et laboratoires universitaires. Créer des évènements : par exemple 2 journées par an sur la relation entreprise, 2 forums entreprises par an pour les étudiants.

29. Pour renforcer l'aide à l'insertion professionnelle de ses étudiants, l'université a décidé de soutenir les initiatives en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Un Pôle entrepreneuriat étudiant, nouveau service au sein d'Espace Avenir a été créé début 2017, pour fédérer les dispositifs PEPITE-ETENA et *Entrepreneurship beyond borders*. L'université contribuera au financement de ce Pôle à hauteur de 119 k€ pour 2019.

## **II-6. Objectifs de la mission « Culture, sciences en société »**

Les principaux objectifs nouveaux de la mission Culture, sciences en société pour 2019 concerne l'accompagnement des projets suivants : participation aux projets immobiliers (Musée Zoologique, Planétarium, salle Paul Collomp), refonte des outils éditoriaux et de communication (couplage Univoak, Oscarh, PUS, portail web, nouveau langage visuel), mise en œuvre progressive de la démarche qualité dans les actions relevant de sa mission.

30. La mission « Culture, Sciences en société », propose pour 2019 la poursuite de trois actions spécifiques démarrées en 2018 :

- ♦ Le financement de la commission historique sur la Faculté de médecine 1941-1944 par dotation d'un budget annuel de 60 000 € en fonctionnement (2018-2022) ; un contrat doctoral financé par le MESRI à hauteur de 27 150 € a été obtenu en 2018 ; possiblement, un second contrat doctoral pourrait être financé à la même hauteur par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah en 2019.
- ♦ Le budget du dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants réfugiés sera reconduit en 2019 pour un montant de 60 à 80 k€. Le dispositif a stabilisé ses effectifs à hauteur de 50 étudiants pour la rentrée 2019 afin de devenir pérenne et financièrement soutenable.
- ♦ Un budget spécifique « Culture, Sciences en Sociétés » qui permette d'aider ponctuellement des composantes ou des laboratoires sur une action pour 8 000 € initié en 2018 sera poursuivi en 2019.

## **II-7. Les priorités 2019 concernant les relations internationales (RI)**

Augmenter la mobilité des étudiants et des personnels, telle est la priorité de l'établissement dans le cadre de sa politique 2017-2021, mais également au niveau national. Renforcer et nourrir nos coopérations avec les partenaires stratégiques existants et s'ouvrir à de nouvelles opportunités. Développer les coopérations privilégiées « Recherche ». Développer l'axe franco-allemand (priorité de l'établissement dans le cadre de sa politique 2017-2021, mais également au niveau national). Développer des coopérations avec les partenaires du contrat de site « Echanges : RI à l'échelle du site alsacien ». Entretenir des partenariats forts avec le Canada et le Japon. Développer EUCOR - Le Campus européen, AC21, Utrecht Network, AUF et UFAZ sont également des objectifs prioritaires pour la mission RI.

31. Le 9 décembre 2015, les universités de Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Haute-Alsace et Strasbourg ainsi que le « Karlsruher Institut für Technologie » (KIT) ont signé les documents fondateurs du premier Groupement européen de coopération territoriale (GECT) « EUCOR - Le Campus européen » porté exclusivement par des universités. Le Campus européen s'inscrit dans le cadre d'une longue coopération entre les universités

du Rhin supérieur. EUCOR - Le Campus européen a été inscrit au contrat de site comme l'un des outils originaux à exploiter dans le cadre de la politique de site. Le fonctionnement entre l'Unistra et le bureau de coordination du GECT fait l'objet d'une convention en vigueur amendée par un avenant. Cette convention précise que selon les statuts du GECT, ses membres contribuent aux frais de fonctionnement du secrétariat à Fribourg et du bureau de coordination à Strasbourg. La contribution financière de l'Université de Strasbourg sur crédits IdEx est de 273 000 € pour la période 2018-2020 (91 000 € par an), afin de soutenir des appels à projets formation et recherche. Cette contribution pourrait augmenter en fonction des décisions prises par la gouvernance du projet, en particulier s'il est décidé de renforcer les ressources humaines affectées au GECT.

### **III. Les grands projets 2019**

#### ***III-1. L'initiative d'excellence pérenne***

32. L'Université de Strasbourg a signé le 23 décembre 2016 avec l'Etat la convention de dévolution du capital actant l'attribution définitive des 750 M€ de la dotation non consommable à l'IdEx Unistra, incluant le financement des LabEx. Cette dévolution du capital pérennise le versement des intérêts de la dotation qui s'élèvent à 16,4 M€/an pour l'IdEx et 9,1 M€/an pour les LabEx. Il a été convenu en lien avec les partenaires CNRS et Inserm de fixer le taux des frais d'environnement de l'IdEx à 15 % et de maintenir celui des LabEx à 8 % et ce jusqu'à la fin de leur financement selon les modalités initiales le 31/12/2020.
33. Les dépenses de l'IdEx UNISTRA pour 2017 (dont partenaires) s'élèvent à 13,5 M€ pour l'IdEx et 10,1 M€ pour les LABEX.

#### ***III-2. Le recours à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et de la Banque Européenne d'Investissements (BEI)***

34. La réalisation de l'Opération Campus dans un délai raisonnable nécessite de recourir à l'emprunt auprès de banques publiques (BEI, CDC) pour disposer de la trésorerie nécessaire aux travaux, mais aussi et surtout pour accélérer le rythme et le calendrier des 16 opérations retenues et validées. Le principe du recours à l'emprunt a d'ores et déjà été voté par les administrateurs en 2016. Cet emprunt est garanti par l'Etat grâce au versement des revenus annuels du capital non consommable de l'Opération Campus (375 M€).
35. Les tirages sollicités en 2019 concerneront les opérations principales suivantes : Patio, G2EI Descartes, Planétarium et G2EI Manufacture pour un total prévisionnel de 35 M€ auprès des deux banques.

### **III-3. Entretien le patrimoine et les équipements**

36. Les lignes budgétaires dédiées à la maintenance et à l'énergie seront estimées au plus juste sur la base des années antérieures, malgré l'évolution prévisible des coûts. L'université continuera à encourager les mesures d'économie d'énergie. Il est proposé que pour l'année 2019 plusieurs contrats de performance énergétique soient mis en œuvre avec des composantes ou laboratoires, afin de développer un mécanisme *d'intracting* interne permettant de financer les premiers éléments du schéma de transition énergétique. Ceci implique que le « budget fluides » ne fasse pas l'objet d'ajustements à la baisse lors des budgets rectificatifs de l'année 2019.
37. Le montant alloué au gros entretien - renouvellement (GER) est très en deçà des règles de calcul du BTP. Ce sous-investissement récurrent a été identifié lors la mise en œuvre de l'Opération Campus avec l'obligation pour l'établissement de provisionner ce montant au fur et à mesure que les livraisons seront effectuées. Les modalités financières et comptables sont en discussion avec les tutelles, néanmoins des premiers montants vont apparaître dans le budget 2019.

### **III-4. Doter l'université des dispositifs numériques et des infrastructures pour accroître sa compétitivité**

L'établissement a adopté son nouveau schéma numérique SDN 2 en 2018 qui accompagnera la modernisation du Système d'Information de l'université pour le soutenir dans ses missions essentielles. Il s'agit de continuer à améliorer l'environnement et les conditions de travail de chacun en développant la dématérialisation des processus métiers, les outils partagés, en mettant en place de nouvelles infrastructures, en visant une organisation optimisée et efficace des services de soutien et de gestion de la formation, de la recherche et de sa valorisation. Avec les partenaires CNRS et Inserm, etc. l'objectif est de maintenir des infrastructures numériques à l'état de l'art (bâtiments, data center, réseaux) dans une logique de développement durable et avec une vigilance accrue sur la sécurité informatique.

38. Le stockage et l'exploitation des données numériques dont la production suit une croissance quasi exponentielle sont les principaux défis à relever dans le domaine de la recherche. Le « big data » est aujourd'hui un enjeu à la fois scientifique, sociétal et économique. L'université entend être leader de cette révolution, et en particulier développer les infrastructures lui permettant d'interroger l'ensemble des données à disposition par une approche fondamentalement pluridisciplinaire. Le lien avec la formation semble évident : il s'agira également de mettre en place les formations préparant les étudiants aux métiers de demain sur ces questions. Accompagner la transformation numérique autour des projets sur la donnée en particulier, assurer la sécurité du stockage de la production et la collecte de données, les interroger, et les valoriser sont un des défis du datacenter de l'université qui sera livré en 2019. Une seconde tranche d'équipement, d'un montant de 2,97 M€ sera mise en place en 2019, après une première tranche de 0,33 M€ budgétisée en 2018 (PPI).